

REGLEMENT

Art 1: l'association Sport et loisirs et fêtes organise le **dimanche 05 septembre 2010**

Une course nature pédestre pour les catégories jeunes et adultes sur la commune de La madeleine de Nonancourt

Art 2: le parcours mixte: chemins forestiers et route d'une distance de *10 Kms* est réservé aux coureurs des Catégories junior, espoir, senior, vétéran, hommes et femmes.

Le parcours de 5 Kms aux catégories minimes, cadet, garçons et filles, **ainsi qu'aux féminines**, junior, Espoir, senior et vétéran

Le parcours de 2kms aux catégories poussins, benjamins, garçons et filles nés en 2000 et avant

Les catégories et distances des courses jeunes et adultes :

Poussin poussine (1999-2000): **2 Kms**

Benjamin benjamine (1997-1998): **2 Kms**

Minime, cadet (garçon, fille), 1993 à 1996 : **5kms**

Junior: 1991-1992 Espoir: 1988 à 1990 (H, F) => **10kms**

Senior: 1971 à 1987 Vétérans: 1970 et avant (H, F) => **10kms**

Art 3: la course est inscrite au challenge bitume 27

Art 4 : La remise des récompenses aura lieu vers *12h30*

Une récompense par participant jeunes ou adultes

Course adultes **10kms**: les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés (homme, femme), le Premier et la première de La Madeleine de Nonancourt seront également récompensés.

Sur la course du **5km**, les trois premiers des catégories minimes, cadet (garçon et filles) seront récompensés

Art 5 : certificats médicaux : l'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés.

Tout athlète non licencié devra fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique De la course à pied en compétition datant de moins d'un an

Les athlètes licenciés fourniront la photocopie de leur licence FFA, les licences d'autres fédérations ne sont plus acceptées. Ces précisions concernent également les participants à la course jeunes.

Art 6: le départ des courses jeunes aura lieu à 10h30 et la course des **5 Kms à 9h45 et des 10kms à 10H50**

Art 7: le retrait des dossards s'effectuera à la salle des associations à partir de **9 h00**.

Clôture des inscriptions le jour même **15 min** avant les départs des courses

Art 8: le droit d'inscription est de **7 euros** pour les **10 Kms**, une majoration de **2 euros**

Pour les inscriptions le jour de la course

Pour le **5kms** le droit d'inscription est de **3 euros**, une majoration de **2 euros**

Pour les inscriptions le jour de la course.

Gratuit pour les courses poussins poussines, benjamins benjamines.

Art 9 : tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses